



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Sous-Préfecture de Pontivy
Bureau du conseil aux collectivités locales et politiques publiques

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
du bassin versant du Blavet**

**LE PREFET DU MORBIHAN,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.212-29 à R.212-34 et L.212-3 et L.212-4 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 18 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral des 29 avril et 11 mai 1998 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 modifié le 26 mai 2010 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet ;

Vu la délibération du conseil général des Côtes d'Armor du 14 avril 2011 ;

Vu la délibération du conseil général du Morbihan du 15 avril 2011 ;

Vu le courrier de désignation de l'association Eau et Rivière de Bretagne du 23 janvier 2012 ;

Vu la désignation du syndicat de la vallée du Blavet du 27 janvier 2012 ;

Vu la délibération du syndicat de l'eau du Morbihan du 28 février 2012 ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des membres de la dite commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

ARRÊTE :

Article 1er – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet est modifié ainsi qu'il suit :

I – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

- Représentant du Conseil Régional de Bretagne :
 - M. René LOUAIL – Conseiller régional
- Représentants du Conseil Général du Morbihan :
 - M. Noël LE LOIR – Conseiller général du canton de BAUD
 - M. Jacques LE LUDEC – Conseiller général du canton de PORT-LOUIS
 - M. Gérard PERRON – Conseiller général du canton d'HENNEBONT
- Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor :
 - Mme Monique LE CLEZIO – Conseillère générale du canton de MUR DE BRETAGNE
 - M. Michel ANDRE – Conseiller général du canton de GOUAREC
 - M. Michel CONNAN – Conseiller général du canton de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
- Représentant des Maires du Morbihan :
 - M. Marc ROPERS – Maire de CLEGUEREC
 - M. Bruno SERVEL – Maire KERGRIST
 - M. Maurice OLLIERO – Maire de LANGUIDIC
 - M. Philippe CORBEL – Adjoint au maire de NAIZIN
 - M. Daniel KERBART – Maire de PLUMELIAU
 - Mme Gisèle GUILBART – Maire de QUISTINIC
 - M. André GUILLEMET – Maire de REMUNGOL
 - M. Serge MOELO – Maire de SILFIAC
- Représentants des Maires des Côtes d'Armor :
 - Mme Marie Josée FERCOQ – Maire de MELLIONNEC
 - M. Daniel KERGARAVAT – Adjoint au maire de LANISCAT
 - M. Jean-Luc CADORET – Adjoint au maire de MÛR DE BRETAGNE
 - M. Stéphane HAMON – Adjoint au maire de PLOUGUERNEVEL
 - M. Daniel LE COZ – Maire de PLELAUFF
 - M. Roger TURMEL – Maire de CORLAY
- Représentant du Syndicat de l'Eau du Morbihan :
 - M. Aimé KERGUERIS – Président du syndicat de l'Eau du Morbihan
- Représentant du Syndicat mixte de Kerné Uhel :
 - M. Eric HAMON – 1er vice-président du SMKU
- Représentant de Pontivy Communauté :
 - M. Pierre GIRALDON – Délégué communautaire de Pontivy Communauté
- Représentant de Lorient Agglomération :
 - M. Jean-Paul AUCHER – Vice président de Lorient Agglomération

- Représentant de la Communauté de communes du Kreiz Breizh :
 - M. Roland CONVERS – Délégué communautaire de la CCKB
- Représentant du Syndicat de la Vallée du Blavet :
 - M. Gérard LE BOUEDEC – Président du Syndicat de la Vallée du Blavet
- Représentant du Syndicat mixte du SAGE Blavet :
 - M. Jean-Pierre BAGEOT – Président du SMSB

II – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES :

- Représentants des Chambres d'agriculture
 - M. Gwénaél CORBEL – Chambre d'agriculture du Morbihan
 - M. Yvon BOUTIER – Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
- Représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan :
 - M. Hervé LE PORT
- Représentants des fédérations départementales pour la pêche et les milieux aquatiques :
 - M. Christian LE CLEVE – FDPPMA du Morbihan
 - M. Alain DUMONT – FDPPMA des Côtes d'Armor
- Représentants des associations de protection de l'environnement :
 - Mme Marie-Claude GARRIN – Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB)
 - M. Jean-Paul GUIDEVAY – Eau et Rivières de Bretagne
- Représentant des associations de consommateurs :
 - Mme Michèle HOURDEAUX – Union Fédérale des Consommateurs de Bretagne
- Représentant du comité régional de tourisme de Bretagne :
 - M. Alain LE HERITTE
- Représentant de l'association du pays touristique de Guerlédan-Argoat:
 - Mme Marie-Jeanne TEMPLIER
- Représentant de la fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne :
 - M. Gilles AUFFRET – Administrateur au GAB 56
- Représentant du comité des canaux bretons :
 - M. Kader BENFERHAT – Président du comité des canaux bretons
- Représentant de la section régionale de la conchyliculture de Bretagne Sud :
 - M. Stéphane LE CREFF – Membre du conseil de la SRC
- Représentant d'EDF Unité Production Centre :
 - Mme Lénaïk DERLOT

III – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le préfet de la Région Bretagne ou son représentant
- Le préfet du Morbihan ou son représentant
- Le responsable de la mission inter-service sur l'eau du Morbihan ou son représentant
- Le responsable de la mission inter-service sur l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- Le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de Loire ou son représentant
- Le représentant des organismes scientifiques – M. Jacques HAURY, professeur à l'ENSAR, chercheur associé à l'INRA « Unité d'écologie aquatique ».

Article 2 – La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet, autres que les représentants de l'Etat, expirera le 18 juillet 2014.

Article 3 – Les secrétaires généraux des préfectures du Morbihan et des Côtes d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Morbihan et des Côtes d'Armor et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Vannes, le 14 FEV. 2013

Le préfet,



Jean-François SAVY